



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie
Lectures (2002-2010) | Publications de 2006

Corinne Gendron, 2006, Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Bertrand Zuindeau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/developpementdurable/2957>

DOI : 10.4000/developpementdurable.2957

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Bertrand Zuindeau, « Corinne Gendron, 2006, Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation, Québec, Presses de l'Université du Québec. », *Développement durable et territoires* [En ligne], Lectures (2002-2010), mis en ligne le 18 septembre 2006, consulté le 14 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/2957> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.2957>

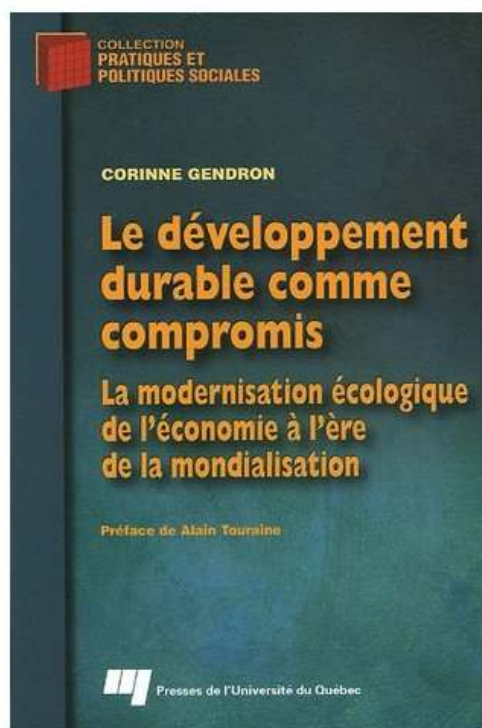
Ce document a été généré automatiquement le 14 avril 2022.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Corinne Gendron, 2006, Le
développement durable comme
compromis. La modernisation
écologique de l'économie à l'ère de
la mondialisation, Québec, Presses
de l'Université du Québec.

Bertrand Zuindeau



- 1 Depuis son apparition dans les années 1970, en France, la Théorie de la Régulation a été à l'origine de nombreuses contributions, intéressant la macroéconomie, mais aussi des thèmes, tels que l'économie régionale et les approches sectorielles. Au fil du temps, sa production ne s'est pas démentie, gagnant même d'autres pays que la France. La théorie de la régulation fait partie des approches institutionnalistes de l'économie. Ce qui la particularise, dans cet ensemble, c'est son attention prononcée vis-à-vis de la dimension historique des phénomènes. Critique de l'approche néoclassique, dont elle récuse les fondements méthodologiques individualistes et le caractère universaliste, elle analyse les formes capitalistes, dans leur variabilité spatiale et temporelle. Jusqu'à présent, cette théorie ne s'est guère préoccupée des questions environnementales ; à quelques exceptions près, notamment les travaux d'Alain Lipietz et plusieurs contributions du CLERSE (Université de Lille 1). Le livre de Corinne Gendron, issu d'une thèse, soutenue en 2001, fait désormais partie de ces trop rares exceptions. De surcroît, il offre une analyse tout à fait originale qui constitue un apport remarquable dans le domaine de la socioéconomie de l'environnement. Ainsi qu'il est posé dans l'introduction, l'auteur propose « une théorie socioéconomique inédite de la problématique environnementale permettant de saisir les dynamiques de transformation induite par la crise écologique » (p. 4). Pour y parvenir, Corinne Gendron emprunte le corps général d'analyse de la Théorie de la Régulation, sur laquelle elle greffe une approche en termes d'acteurs (inspirée tout particulièrement d'Alain Touraine, qui préface d'ailleurs l'ouvrage), et s'emploie ensuite à étudier les représentations des dirigeants d'entreprises en matière d'environnement et de développement durable. Il s'agit *in fine* de répondre aux questions suivantes : avec la montée des problèmes environnementaux et l'émergence de notions telles que le

développement durable, le monde des dirigeants voit-il se dessiner un nouveau compromis social, alternatif au compromis qui prévalait avec la société industrielle ? Et quelles seraient alors les caractéristiques de ce compromis ?

- 2 Le livre comprend deux parties, la première plutôt théorique, la seconde principalement axée sur la présentation des résultats d'un travail d'enquête auprès des entreprises.
- 3 Dans la première partie, Corinne Gendron passe d'abord en revue les principales approches économiques de l'environnement. Elle s'avère assez critique de la théorie néoclassique de l'environnement, dans ses diverses composantes, mais n'adhère pas pleinement non plus à l'économie écologique, à qui elle reproche de faire « l'impasse sur les déterminants sociaux de l'activité économique et sur la médiatisation sociale des problèmes environnementaux » (p. 49). Suit, dans le chapitre 2, une présentation de la Théorie de la Régulation et de son rapport avec la problématique environnementale. En l'occurrence, l'auteur s'attache surtout à se situer en regard des analyses d'Alain Lipietz. Le chapitre 3 a trait aux théories de l'action collective et à leur mise en relation avec la Théorie de la Régulation. C'est là un détour nécessaire – encore qu'un peu trop long selon nous – avant d'aborder la partie proprement environnementaliste du travail. Détour nécessaire, car effectivement axée sur les catégories institutionnelles, la Théorie de la Régulation en oublie bien souvent le rôle important des acteurs ; un inconvénient qui d'ailleurs ne se limite pas à une éventuelle application de la théorie au domaine de l'environnement, mais affecte la théorie dans sa portée générale. Dans la lignée de travaux québécois (P. Bélanger et B. Lévesque notamment) tâchant déjà de répondre à cette insuffisance, Corinne Gendron va alors s'employer à mobiliser les travaux de l'action collective pour mieux comprendre le rôle des acteurs dans l'émergence et la transformation des institutions. Ce sont ceux d'A. Touraine qui lui paraissent les plus pertinents dans cette perspective, car ils ont l'intérêt de « réintroduire la lutte des classes et le conflit social délaissés par les autres conceptualisations de l'action collective » (p. 119). La question posée est celle de la construction des compromis sociaux inhérents aux régimes d'accumulation – pour employer la terminologie régulationniste – dominants. Comment s'élaborent ces compromis ? Quel est le rôle, à cet égard, des couches dirigeantes de la population ? Dans quelle mesure l'ancien compromis, propre au fordisme, est-il dépassé et doit-il faire place à un autre, tenant compte de la problématique environnementale ? Pour tenter de répondre à ces interrogations, Corinne Gendron expose, à partir du chapitre 4, les résultats d'une enquête menée auprès de dirigeants économiques québécois (une enquête dont les caractéristiques ne sont malheureusement pas précisées : taille d'échantillon, activités d'appartenance...) et dont l'interprétation conduit l'auteur à esquisser un « nouveau modèle de société » (chapitre 5), qui pourrait constituer un « compromis postfordiste écologique » (p. 241). Plusieurs traits sont mis en avant. La conception du bien-être ne se réduit plus aux seuls biens matériels, mais devient multiforme et intègre, au premier chef, une dimension écologique. Pour autant, la croissance économique n'est pas rejetée, mais elle se doit d'être servie par des avancées technologiques, peu intensives sur le plan environnemental. Sur le plan de la gouvernance, les dirigeants reconnaissent la légitimité des groupes de pression et estiment que leur action est conforme à une plus grande démocratisation de la société. Autre caractéristique : les entreprises enquêtées insistent sur la nécessité de concevoir des régulations politico-économiques au niveau international. En définitive, comme le dit très justement Corinne Gendron, « [à] la lumière du cadre d'analyse tourainien et

régulationniste, il semble moins pertinent de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme envisagé par les dirigeants correspond au modèle du développement durable que de voir si les dirigeants sont capables d'élaborer une interprétation du développement durable susceptible de se traduire en un paradigme sociétal hégémonique » (p. 232).

- 4 Nul doute que la contribution de Corinne Gendron soit venue enrichir une conception régulationniste de l'environnement et du développement durable, actuellement en constitution. Le chantier est loin d'être achevé. L'ouvrage qui apporte des réponses tout à fait intéressantes quant à l'émergence d'un nouveau modèle capitaliste suscite aussi des interrogations nouvelles qui, elles, ne sont pas (encore ?) abordées. Et la première de toutes : quelles sont les chances d'émergence effective et de stabilisation de ce modèle nouveau qui actuellement existe surtout dans la tête des dirigeants ? Pour nous y aider, la Théorie de la Régulation recèle encore d'importantes ressources. En particulier, elle pourrait contribuer à l'explicitation d'une confrontation à attendre entre le modèle postfordiste écologique et d'autres caractéristiques du mode de développement en vigueur : les rapports de concurrence dominants, le mode d'insertion de l'État dans l'économie, le type de rapports internationaux... Autrement dit, se pose la question de la compatibilité entre les diverses « formes institutionnelles » – selon l'expression régulationniste – et ce qui serait un nouveau rapport social à l'environnement. Au-delà de la diversité des formes, il y a aussi à s'interroger sur la possible coexistence entre ce nouveau modèle et le trait fondamental du capitalisme : la tendance à accumuler le capital.
-

AUTEUR

BERTRAND ZUINDEAU

Bertrand Zuindeau est Maître de Conférences en Sciences économiques à l'Université de Lille 1 (laboratoire CLERSE). Ses recherches portent sur l'économie de l'environnement et du développement durable. Il est également directeur de la publication de la revue *Développement durable et territoires*.